Cinquante quatrième année. - N° 126 A Mercredi 1er juillet 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 900

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

791 593 759 RCS Rennes.
LEA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 3, Avenue de Lymington, Parc d'Activités La Fleuriais, 35500 Vitré.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société Absorbante : NEOMOD SARL au capital de 8.000 euros Siège social : Parc d'Activité la Fleuriais – 3 avenue de Lymington – 35500 Vitré 532 065 307 RCS Rennes Société Absorbée : LEA SARL au capital de 8.000 euros Siège social : Parc d'Activité la Fleuriais – 3 avenue de Lymington – 35500 Vitré 791 593 759 RCS Rennes Evaluation de l'actif et du passif de LEA dont la transmission à NEOMOD est prévue : Total actif apporté (€) Total passif pris en charge (€) 3.431 98.092 Actif net apporté (€)-94.661 Augmentation de capital de NEOMOD : NEOMOD, société absorbante, devant détenir la totalité des actions émises par LEA, société absorbée, à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par LEA n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de NEOMOD, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Traitement de la fusion dans les comptes de NEOMOD: La contrepartie des apports de LEA sera constatée, dans les comptes de la société NEOMOD, dans les capitaux propres en "Report A Nouveau". Dépôt du projet de traité de fusion : 26/06/2020 Le projet de traité de fusion établi le 19 juin 2020 a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Rennes le 26 juin 2020 pour la société NEOMOD, société absorbante, et au Greffe du Tribunal de commerce de Rennes le 26 juin 2020 pour la société LEA, société absorbée. * * * Les créanciers de la société NEOMOD et de la société LEA, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition dans les conditions prévues par la loi..